

Province de Québec
MRC d’Arthabaska
Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RÉMI-DE-
TINGWICK, SIÈGE CE 8 SEPTEMBRE 2025 À 19 h, À LA SALLE COMMUNAUTAIRE,
SITUÉE AU 1452, RUE PRINCIPALE À SAINT-RÉMI-DE-TINGWICK SOUS LA
PRÉSIDENCE DE MONSIEUR PIERRE AUGER, MAIRE.**

Sont présents à cette séance :

Monsieur Alain Groleau	conseiller numéro	1
Madame Marie-Josée Roulx	conseillère numéro	2
Siège vacant	numéro	4
Madame Brigitte Nadeau	conseillère numéro	5
Monsieur Pierre Lenoir	conseiller numéro	6

Est absent : Monsieur Marco Couture, conseiller numéro 3

Formant le quorum sous la présidence de monsieur Pierre Auger, maire.
Madame Julie Paris, directrice générale et greffière-trésorière, assiste à titre de greffière de la séance.

La séance est ouverte à 19 h par monsieur Pierre Auger, maire.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance;
- 2. Adoption de l’ordre du jour;
- 3. Greffe
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 aout 2025
- 4. Administration et trésorerie
 - 4.1 Adoption des comptes à payer au 31 aout 2025
 - 4.2 Dépôt de la correspondance
 - 4.3 Dépôt des états comparatifs;
 - 4.4 Adoption du plan d’action et les fondements de la Politique MADA;
 - 4.5 Adoption du décompte progressif numéro 1- Pavage du rang Hince;
 - 4.6 Suivi préliminaire du référendum;
- 5. Première période de questions;
- 6. Gestion du territoire
 - 6.1 Délégation de pouvoir à la RIRPTL : gestion des stations de lavage et des infrastructures de contrôle d’accès aux mises à l’eau municipales aux Trois-Lacs;
 - 6.2 Soumission pour l’abrasif hiver 2025-2026;
 - 6.3 Soumission pour le sel de déglçage hiver 2025-2026;
 - 6.4 Offre de service d’expert-conseil en amiante;
 - 6.5 Offre de services professionnels en hydrogéologie-Bilan des travaux de recherche en eau — Secteur des Trois-Lacs
- 7. Demande communautaire;
- 8. Deuxième période de questions;
- 9. Compte rendu des comités municipaux;
- 10. Divers;
- 11. Levée de la séance.

1. OUVERTURE

Les membres présents à l’ouverture de la séance formant quorum, l’assemblée est déclarée régulièrement constitué par le président.

**2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR
2025-09-127**

CONSIDÉRANT QUE l’avis de convocation et l’ordre du jour ont été transmis en bonne et due forme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Josée Roulx, appuyé par monsieur Pierre Lenoir et résolu que l’ordre du jour soit adopté.

Il est demandé d’ajouter le point 4.6 qui concerne le suivi préliminaire du référendum du 7 septembre 2025.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

3. GREFFE

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AOUT 2025 2025-09-128

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 aout 2025;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Groleau, appuyé par monsieur Pierre Lenoir et résolu d’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 aout 2025.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

4. ADMINISTRATION ET TRÉSORERIE

4.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 31 AOUT 2025 2025-09-129

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes du mois d’aout 2025 de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick, totalisant un montant de 46 170.07 \$;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent en avoir pris connaissance;

CONSIDÉRANT le Règlement 207-05 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et de la délégation du pouvoir d’autoriser certaines dépenses;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale greffière-trésorière atteste que, conformément à l’article 961 du *Code municipal du Québec*, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour régler les dépenses énumérées dans la liste des factures du mois d’aout 2025 de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick, totalisant 46 170.07\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Josée Roulx, appuyé par monsieur Pierre Lenoir et résolu :

QUE les comptes énumérés soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, certifie par les présentes, qu’il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut.

Signé ce ____ du mois de _____ 2025

Julie Paris, directrice générale et greffière-trésorière.

4.2 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

- Règle de conservation – Loi sur les archives- Calendrier BANQ.

4.3 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS

Madame Julie Paris, directrice générale et greffière-trésorière dépose aux membres du conseil les états comparatifs et les comptes à recevoir au 31 août 2025

4.4 ADOPTION DU PLAN D'ACTION ET LES FONDEMENTS DE LA POLITIQUE MADA 2025-09-130

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution numéro 2023-09-162, adoptée lors de la séance du conseil du 5 septembre 2023, la Municipalité a convenu de participer à la démarche collective Municipalité amie des aînés (MADA) de la MRC d'Arthabaska, avec 15 autres municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick est en démarche pour renouveler son accréditation en tant que Municipalité amie des aînés depuis mai 2024, à la suite de la réponse positive du Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux reçu le 28 mars 2024;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution numéro 2024-05-349, adoptée à la séance du conseil du 6 mai 2024, la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick a autorisé la création d'un comité local MADA dans le cadre de la démarche;

CONSIDÉRANT QU'un sondage a été distribué en septembre 2024 et qu'une consultation citoyenne a eu lieu le 25 janvier 2025 dans la municipalité et que les données ont été recueillies et analysées;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité entend offrir à sa population aînée une qualité de vie et un milieu de vie améliorée et s'engage à prendre tous les moyens possibles pour favoriser le bien-être des personnes aînées;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité local MADA;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Lenoir, appuyé par madame Brigitte Nadeau et résolu;

QUE ce conseil adopte la Politique MADA 2025-2028 de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick et son plan d'action;

QUE la direction générale soit autorisée au nom de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution;

QUE la Politique MADA de la municipalité sera lancée et dévoilée le 21 novembre 2025 à la population.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.5 ADOPTION DU DÉCOMPTÉ PROGRESSIF NUMÉRO 1- PAVAGE DU RANG HINCE 2025-09-131

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont adjugé le contrat pour les travaux de pavage du rang Hince à l'entreprise Pavage Veilleux (1990) Inc., et ce, conformément à la résolution n° 2025-06-91 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont adjugé le contrat de service professionnel pour la conception et la surveillance à Larocque et Cournoyer ingénieur, et ce, conformément à la résolution n° 2025-03-48 ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jocelyn Ricard ingénieur de la firme Larocque et Cournoyer a transmis la demande de paiement du décompte progressif numéro 1 pour un montant de 350 905.51\$ incluant les taxes ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Larocque et Cournoyer recommande le paiement ;

CONSIDÉRANT QUE l'état des décomptes est le suivant :

Étapes	Montant (incluant les taxes)
Contrat adjugé	352 504.73\$
Surcharge supplémentaire des entrées	16 869.48\$
Décompte numéro 1	350 905.51\$
Solde théorique à payer	18 468.70\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Lenoir, appuyé par madame Brigitte Nadeau et résolu :

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif numéro 1 à Pavage Veilleux (1990) Inc., pour un montant de 350 905.51\$ incluant les taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.6 SUIVI RÉFÉRENDAIRE

À la suite du référendum tenu le dimanche 7 septembre 2025 concernant les Règlements 2024-229-1 et 2024-229-2, monsieur Pierre Auger, maire, fait un suivi afin d’informer la population.

En ce qui a trait au Règlement 2024-229-1 il était question de la création de la zone A12 ainsi que la modification à cette nouvelle zone d’usage d’extraction ainsi que l’ajout d’un lot à même la zone.

Pour ce qui est du Règlement 2024-229-2, il était question que la construction d’un immeuble ne pût être qu’à 150 mètres du site d’extraction.

Considérant qu’entre le référendum et le dépôt des certificats de résultat, il doit avoir un délai de 4 jours pour permettre une demande de recomptage. Dans ce cas, il n’est donc pas possible de faire le dépôt pour le conseil du 8 septembre 2025.

Toutefois, monsieur Pierre Auger, confirme les résultats suivants :

Pour le règlement 2024-229-1 : 15 pour 70 contre
Pour le règlement 2024-229-2 : 11 pour 50 contre

Donc, les deux règlements sont reconnus ne pas être approuvés par les personnes habiles à voter.

5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

La première période de questions a débuté à 19h 14 et s’est terminée à 19h34.

6. GESTION DU TERRITOIRE

6.1 DÉLÉGATION DE POUVOIR À LA RIRPTL GESTION DES STATIONS DE LAVAGE ET DES INFRASTRUCTURES DE CONTRÔLE D’ACCÈS AUX MISES À L’EAU MUNICIPALES AUX TROIS-LACS

2025-09-132

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet 4 – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Val-des-Sources, les municipalités de Wotton, Tingwick et Saint-Rémi-de-Tingwick ainsi que les MRC des Sources et d’Arthabaska désirent présenter un projet d’ajout d’un objet à la RIRPTL afin de lui déléguer les pouvoirs de gestion des stations de lavage et des infrastructures de contrôle d’accès aux mises à l’eau municipale du lac Les Trois-Lacs, dans le cadre du volet 4 – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité.

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par monsieur Pierre Lenoir appuyé par madame Marie-Josée Roulx et résolu :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu’elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick s’engage à participer au projet d’opérationnalisation des stations de lavage d’embarcation et des infrastructures de contrôle d’accès aux mises à l’eau municipales du lac Les Trois-Lacs ;
- Le conseil accepte d’assumer une partie des coûts, à savoir l’apport minimal exigé dans le cadre du programme ;
- Le conseil nomme la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs (RIRPTL) comme organisme responsable du projet et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Renforcement de la gouvernance ;
- Le conseil désigne le maire et/ou la directrice générale pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l’organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

**6.2 SOUMISSION POUR L’ABRASIF HIVER 2025-2026
2025-09-133**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Sébastien Ducharme a invité deux entreprises à soumissionner pour l’abrasif pour l’hiver 2025-2026;

CONSIDÉRANT les résultats suivants :

Soumissionnaire	Prix à la TM
Sablière Rollère	18.50\$/TM
Sablière de Warwick	19.25\$/TM

CONSIDÉRANT QUE le soumissionnaire Sablière Rollère offre le prix le plus bas de la Tone métrique ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Josée Roulx, appuyé par monsieur Alain Groleau et résolu d’accepter la soumission de la Sablière Rollère pour l’abrasif pour un montant de 18.50\$/TM.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

**6.3 SOUMISSION POUR LE SEL DE DÉGLAÇAGE HIVER 2025-2026
2025-09-134**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Sébastien Ducharme a invité deux entreprises à soumissionner pour le sel de déglçage pour l’hiver 2025-2026;

CONSIDÉRANT les résultats suivants :

Soumissionnaire	Prix à la TM
Distribution Selto	115\$/TM
Sel Warwick	130\$/TM

CONSIDÉRANT QUE le soumissionnaire Distribution Selto est le prix le plus bas de la Tone métrique ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Lenoir, appuyé par monsieur Alain Groleau et résolu d’accepter la soumission de la Sablière Rollère pour l’abrasif pour un montant de 130.00\$/TM.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

6.4 OFFRE DE SERVICE D’EXPERT-CONSEIL EN AMIANTE- NORME SP 3280 2025-09-135

CONSIDÉRANT QUE le chapitre SP-3280 concernant les obligations liées à la mise hors service d’immobilisations des Normes comptables pour le secteur public exige que les entités du secteur public comptabilisent les obligations juridiques afférentes à la mise hors service d’immobilisations corporelles contrôlées, incluant le démantèlement, la décontamination ou l’élimination de matériaux dangereux tels que l’amiante, lorsque certaines conditions sont réunies;

CONSIDÉRANT QUE la norme SP-3280 est entrée en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er avril 2022, et est applicable pour les municipalités dès l’exercice financier 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick possède une immobilisation, susceptible de contenir des matériaux contenant de l’amiante dont la mise hors service pourrait imposer des coûts juridiques pour l’enlèvement, l’élimination ou la mise en conformité environnementale;

CONSIDÉRANT QUE l’Immobilisation en question est le bureau municipal situé au 1461, rue Principale;

CONSIDÉRANT QU’Il est de l’intérêt de la municipalité d’estimer, de budgéter et de comptabiliser de façon transparente les coûts futurs liés à la mise hors service, afin d’assurer une saine gestion financière, des états financiers conformes, et d’éviter des surprises fiscales ou budgétaires importantes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé au groupe Gesfor une offre de service concernant la caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l’amiante intérieur incluant la colle-ciment et le coulis des carreaux de céramique et l’extérieur, en prélevant des échantillons à des fins d’analyse ainsi qu’à établir une procédure à suivre pour la gestion de la mise aux normes;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Gesfor a fait une offre de service au montant de 3 880\$, taxes en sus pour le mandat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Lenoir, appuyé par madame Marie-Josée Roulx et résolu:

QUE l’offre de service de Gesfor au montant de 3 880\$ taxes en sus soit acceptée;

QUE le groupe Gesfor soit mandaté pour faire la caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l’amiante intérieur incluant la colle-ciment et le coulis des carreaux de céramique et l’extérieur, en prélevant des échantillons à des fins d’analyse ainsi qu’à établir une procédure à suivre pour la gestion de la mise aux normes.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

6.5 OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNEL EN HYDROGÉOLOGIE-BILAN DES TRAVAUX DE RECHERCHE EN EAU SECTEUR DES TROIS-LACS 2025-09-136

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil désirent approfondir leurs connaissances sur les travaux réalisés concernant le potentiel hydrogéologique dans le secteur des Trois-Lacs ;

CONSIDÉRANT QU’un bilan des travaux de recherche déjà réalisés en hydrogéologie permettrait d’avoir un portrait global de la situation actuelle, en vue d’évaluer les ressources souterraines disponibles et les besoins futurs ;

CONSIDÉRANT QUE UDA possède l'historique des travaux effectués ainsi que l'expertise requise pour réaliser ce mandat ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé une offre de service à UDA ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service de UDA pour le mandat est de 5 962.00\$;

CONSIDÉRANT QUE UDA doit un crédit d'un montant de 2 000\$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite mandater UDA afin de procéder à la collecte, l'analyse et la synthèse des données existantes en matière d'hydrogéologie dans le secteur des Trois-Lacs ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Brigitte Nadeau, appuyé par monsieur Pierre Lenoir et résolu d'accepter l'offre de service de UDA pour un montant de 5 962.00\$ taxes en sus et que le crédit soit applicable sur ce montant pour un total de 3 962.00 taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7. DEMANDES COMMUNAUTAIRES

Aucun point

8. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

La deuxième période a débuté à 19 h48 et s'est terminée à 20h.

9. COMPTE RENDU DES COMITÉS MUNICIPAUX

9.1 MRC D'ARTHABASKA

Monsieur Pierre Auger, maire, informe que, lors de la rencontre à la table des maires de la MRC d'Arthabaska, il a été question du service en inspection offert à 11 municipalités de la MRC. Au niveau financier, certains frais connexes à ce service étaient assumés par l'ensemble des municipalités de la MRC. Pour le budget 2026, tous les frais concernés par l'offre de service en inspection devront être assumés par les municipalités concernées par le service. Ce qui générera un impact sur le coût de revient par municipalité. Toutefois, pour la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick, le coût est à la baisse.

Considérant que les membres du conseil désirent offrir une meilleure offre de service à ces citoyens dans ce département, la Municipalité a demandé à la MRC d'Arthabaska d'augmenter d'une demi-journée par semaine son service en inspection.

Monsieur Auger, exprime également qu'il a également été question d'une souscription à 200 000 parts de catégorie A de parc Éolien Arthabaska.

9.2 COMITÉ LOISIRS

Madame Marie-Josée Roulx informe que la 3^e édition du Marché Nomade se tiendra le 20 septembre et, en cas de pluie l'activité sera reportée au 27 septembre et qu'il y a plusieurs exposants inscrits.

Madame Roulx informe également que les fêtes pour clôturer la saison de soccer et de deck-hockey ont été un succès. Il y avait des hot-dogs et du blé d'Inde. Lors de l'activité pour le deck-hockey une piscine où les participants pouvaient pêcher de la truite était présente. Cette activité a été rendue possible, grâce au Comité de Pêche Nicolet.

9.3 COMITÉ VOIRIE

Monsieur Alain Groleau, informe que, lors de la rencontre de voirie, il a été question entre autres de deux projets réalisés, dont le rechargement sur le chemin Saint-Rémi

qui a été fait ainsi que l'épandage qui s'est fait en deux étapes de nouveau en 2025.
Dans les deux dossiers, tout s'est bien passé.
En ce qui concerne ce qui est à venir, la préparation pour la saison hivernale ainsi que le changement d'un ponceau dans le rang Hince.

10 SUIVI DES DOSSIERS DIVERS

Aucun suivi de dossier en cours

**11 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.
2025-09-137**

Sur ce, les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par monsieur Pierre Lenoir, appuyé par monsieur Alain Groleau de lever de la séance à 20 h 06.

« Je, Pierre Auger, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Pierre Auger
Maire

Julie Paris
Directrice générale
Greffière-trésorière

